



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 7 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Paulraj Kanthia et consorts : « *Mise en oeuvre en Suisse de l'imposition minimale prévue par l'OCDE, quel avenir pour Lausanne ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution 1 de l'interpellateur, disant :

« Le conseil communal invite la Municipalité à participer aux réflexions menées par le canton dans le contexte de l'instauration d'une imposition minimale de 15% des grands groupes d'entreprises afin de garantir les intérêts prépondérants de la Ville de Lausanne et d'en informer le conseil communal lorsque ces réflexions auront aboutie »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi sept novembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :